ANNEXE POUR BON DE COMMANDE

Achat de petit outillage et fournitures agricoles agricole

1- LE RETOUR AU BON DE COMMANDE :

Vue l'urgence et la nécessité de ces prestations pour que **l'UGP/PDIAAI-CC** fonctionne, l'ORMVA/TAF a procédé au lancement de ce BC.

2- DELAIS DE REALISATION DE BC :

Le délai global de réalisation des prestations objet du BC est fixé à un mois. Le commencement des prestations intervient par ordre de l'administration qui est donné dans un délai de 15 jours à compter de la date de la notification du bon de commande.

3-ACHAT DE PETIT OUTILLAGE ET FOURNITURES AGRICOLES AGRICOLE

Les prestations objet de ce BC seront réceptionnées par une commission dument désignée à cet effet par l'Ordonnateur.

4-PAIEMENT :

Le paiement des prestations réalisées conformément au bon de commande doit être réglé sur présentation de factures établies en cinq (05) exemplaires portant la signature du titulaire nominatif avec précision de l'identifiant commun de l'Entreprise (ICE).

5-RECOMMANDATIONS :

- Tous les frais de livraison sont a la charge du prestataire.

- Toute offre contenant des éléments ou prestations dont les caractéristiques ne sont pas conformes à celles demandées par l'Administration sera systématiquement rejetée.
- Photo de l'article 09 demandée :



Figure 1: Photo article 09